

 <p>République Tunisienne Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Université de Monastir كلية الطب بالمنستير FACULTÉ DE Médecine DE MONASTIR</p>		<b>GSA-CA-02-00</b>
		26/06/2023
<b>CONDITIONS D'ADMISSION DEUXIÈME CYCLE DES ETUDES MÉDICALES (DCEM)</b>		Page 1 sur 1

### Conditions d'admission

Le deuxième cycle des études médicales (DCEM) dure quatre années dont trois années d'enseignement avec des stages d'externat dans les structures sanitaires, suivies d'une année de stage d'internat (DCEM 4) qui comporte un enseignement apprentissage dans les facultés de médecine et dans les structures de stage agréées par les conseils scientifiques de ces facultés.

Aucun crédit n'est accordé lors du passage du premier au deuxième cycle des études médicales.

Sont admis à s'inscrire en première année du deuxième cycle des études médicales (DCEM), les étudiants ayant accompli avec succès les études du premier cycle.

L'inscription est annuelle. Chaque étudiant est tenu de renouveler son inscription au début de chaque année universitaire.

Les étudiants du deuxième cycle des études médicales (DCEM) peuvent procéder à des inscriptions illimitées. Toutefois le conseil de la faculté en cas de dépassement de sept (7) inscriptions, après l'examen du dossier de l'étudiant concerné, peut fixer un seuil d'inscriptions à ne pas dépasser. L'avis du conseil scientifique doit être motivé.

### Objectifs éducationnels

Le deuxième cycle des études médicales est consacré à la formation clinique et à l'enseignement des différentes pathologies sous l'angle scientifique, clinique et médico-social. Le deuxième cycle des études médicales prépare l'étudiant au troisième cycle des études médicales.

Les enseignements du deuxième cycle d'études médicales (DCEM) permettent à l'étudiant d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour pouvoir répondre aux besoins de la santé de la population d'ordre préventif, curatif, palliatif et de réadaptation fonctionnelle.

Le programme du deuxième cycle d'études médicales (DCEM) comprend des enseignements portant sur :

la prise en charge clinique et thérapeutique des pathologies courantes affectant l'organisme humain, quelle qu'en soit l'origine,

les aspects médico-sociaux de la santé en termes de prévention, d'épidémiologie, d'économie, de sociologie de la santé et de recherche dans le domaine des sciences de la santé.

les aspects légaux et organisationnels de la santé ainsi que les aspects éthiques et déontologiques de la profession médicale.

Le programme du deuxième cycle des études médicales (DCEM) vise à développer les capacités de communication ainsi que l'esprit de l'analyse critique des données scientifiques de l'étudiant.

### Stages

Les stages ont lieu dans les structures hospitalo-universitaires et sanitaires publiques agréées par le conseil scientifique de la faculté de médecine concernée.

Les stages des trois premières années du deuxième cycle des études médicales s'effectuent en médecine et spécialités médicales, en chirurgie et spécialités chirurgicales, en pédiatrie, en gynécologie obstétrique, en psychiatrie et en médecine sociale, de famille et communautaire.

Le stage d'internat du deuxième cycle des études médicales (DCEM 4) comporte quatre (4) périodes de trois (3) mois chacune, dont une en médecine, une en chirurgie, une en gynécologie obstétrique et une en pédiatrie.

### Critères de réussite:

Les enseignements des deux années d'études du premier cycle des études médicales (PCEM) et des trois premières années du deuxième cycle des études médicales (DCEM) sont sanctionnés par un examen final comportant deux sessions, une principale et une de rattrapage.

La quatrième année du deuxième cycle des études médicales (DCEM 4) est considérée une année de stage interné qui comporte quatre (4) périodes de stages de trois (3) mois chacune. La quatrième année du deuxième cycle des études médicales (DCEM 4) est sanctionnée par un examen pratique.

Les facultés de médecine décernent, à la fin du deuxième cycle des études médicales, aux étudiants ayant réussi aux examens et validé l'ensemble de leurs stages dudit cycle et qui n'ont pas de crédit, un diplôme de fin des études cliniques en médecine.